



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente et un mars à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
24/03/2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Léocadie ZINSOU à M. Jérôme GRENIER
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à M. Hervé HERRY
M. Raphaël AUBERT à Mme Dominique MORIN
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD
M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Christine GINESTIERE

N° 042/2023

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Requalification et renforcement du cœur de ville de Vernon 3ème tranche : adoption du plan de financement dans le cadre des demandes de subventions

Opération majeure du mandat inscrite dans Vernon Mérite Toujours mieux (proposition n°30). Les travaux sont mis en œuvre en plusieurs tranches sur une période de 5 ans, pour un total de plus de 14,1 M€ H.T., la requalification du cœur de ville a commencé par une première tranche (rue Carnot et place de Paris), très importante du fait de son périmètre et de son coût, en 2020 et poursuivi jusqu'en 2022.

Dans la poursuite de la tranche 1, les travaux de la tranche 2 portent sur la requalification des rues Sainte-Geneviève et Saint-Jacques, complétée par le cours du Marché aux Chevaux. Ces travaux ont fait l'objet de financements DSIL2022.

La troisième tranche, objet des demandes de financement FEDER 2022 et DSIL 2023, comprend les rues commerçantes du centre-ville : la finalisation de la rue Sainte-Geneviève, la rue du Soleil, la rue aux Huiliers, la rue des Tanneurs et un premier tronçon de la rue d'Albufera, situé entre la rue Sainte-Geneviève et la place d'Évreux.

La réalisation de cette tranche est primordiale dans l'aménagement global du centre-ville de Vernon, notamment pour la circulation de tous les modes de déplacement, et principalement pour les modes doux.

Les aménagements réalisés permettent une circulation adaptée et sécurisée entre les parkings et le centre-ville.

C'est aussi le quartier le plus vivant au quotidien. Ces rues accueillent tous les types de commerces, donc tout type de population, ainsi que de grandes manifestations populaires.

Les aménagements intégreront notamment :

- Des voies intérieures au profil « lisse », c'est-à-dire sans trottoir marqué, permettant une appropriation de la rue par les modes doux,
- Un éclairage adapté au type d'utilisation, à LED, en lien avec le plan lumière ;
- Une sécurisation des espaces par le développement de la vidéo-protection ;
- Un mobilier adapté et connecté ;
- Une gestion des eaux de toitures pour l'arrosage ;
- Des conteneurs de tri sélectif enterrés (4 types de déchets) ;
- Des places de stationnement (PMR, stationnement minutes, aires de livraison, vélo)

Le coût d'opération pour cette phase est estimé à 2 241 228,94 € HT, suivant le plan de financement annexé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le programme présenté répond aux conditions pour bénéficier d'aides financières à solliciter auprès des différents financeurs avec un taux de subvention pouvant aller jusqu'à 80 % du montant hors taxe réalisé pour l'ensemble des phases de ce projet,

Considérant la nécessité de solliciter les subventions précitées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à solliciter tous les financeurs pour l'octroi de subventions les plus élevées possibles afin de mener à bien ce projet de grande envergure,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente opération.



Ressources humaines et finances

Avis favorable

Développement urbain, cadre de vie et commande publique

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à la majorité (Ne prend pas part au vote : M. OUZILLEAU, Mme DELALANDE, Mme DAUMARIE; Contre : M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Requalification et renforcement du cœur de ville de Vernon 3ème tranche - FEDER 2022 & DSIL 2023

Plan de financement

DÉPENSES (HT)		RECETTES		
1. Études et missions	16 023,19 €	FEDER 2022	292 983,20 €	13,07%
2. Coordination SPS - contrôle technique	2 240,00 €	DSIL 2023	1 500 000,00 €	66,93%
3. Maîtrise d'œuvre	142 037,67 €			
4. Travaux	2 080 928,08 €	Autofinancement	448 245,74 €	20,00%
TOTAL DÉPENSES (HT)	2 241 228,94 €	TOTAL RECETTES	2 241 228,94 €	100,00%